



Séance ordinaire du 8 janvier 2014

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Rénald Marier, maire	Saint-Hilarion
	Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
Mme	Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Mesdames Karine Horvath, directrice générale, et Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, sont également présentes.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et leur souhaite une heureuse année 2014. Elle procède ensuite à la lecture du projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 décembre 2013
3. Adoption des comptes à payer
4. Adoption du règlement numéro 147-14 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 50-98 fixant la rémunération, l'allocation de dépenses et le remboursement des dépenses des membres du conseil de la MRC de Charlevoix : avis de motion
5. Adoption du projet de règlement numéro 147-14 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 50-98 fixant la rémunération, l'allocation de dépenses et le remboursement des dépenses des membres du conseil de la MRC de Charlevoix
6. Rapport de représentation
7. Affaires nouvelles
8. Courrier
9. Période de questions du public
10. Levée de l'assemblée

**01-01-14 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Rénald Marier et adoptée unanimement.

**02-01-14 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2013 soit adopté.



### 03-01-14 3- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

**Du 12 décembre 2013 au 8 janvier 2014**

#### **Législation**

Frais représentation/déplacement/formation	217.92	
COFEC	184.98	
Les Encadrements du Cap Inc	<u>97.73</u>	500.63

#### **Gestion financière & administrative**

Frais représentation/déplacement/formation	149.84	
Bell Mobilité	53.94	
Commission scolaire de Charlevoix	1 478.86	
Aubé Anctil Pichette & Associés	70.37	
Imprimerie Charlevoix	189.10	
Auberge La Maison Otis	409.35	
Dépanneur Robin Tremblay	284.45	
Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul	124.17	
Auberge de nos Aieux	460.00	
PG Solutions	6 628.30	
Services Québec	1 207.24	
Rogers Télécom Inc	6.90	
Postes Canada	<u>144.87</u>	11 207.39

#### **Autres**

Audrey Gagné, consultante	184.23	
A. Tremblay & Frères Ltée	485.66	
COOP Agricole Agrivoix	523.28	
Auberge La Maison Otis	90.97	
COFEC	250.00	
Place aux jeunes	2 000.00	
CLD de la MRC de Charlevoix	187 007.00	
CPE la Goélette Enchantée	3 750.00	
Corporation au pied des Monts	750.00	
Reliance Protectron	<u>230.07</u>	195 271.21

#### **Loisir**

Frais représentation/déplacement/formation	48.60	
Auberge La Maison Otis	<u>90.97</u>	139.57

#### **Service accueil nouveaux arrivants**

Frais représentation/déplacement/formation	45.90	
Auberge La Maison Otis	<u>45.49</u>	91.39

#### **Inspection, aménagement & urbanisme**

Frais représentation/déplacement/formation	459.30	
Auberge La Maison Otis	318.38	
Bell Mobilité	<u>53.94</u>	831.62

#### **Géomatique**

Auberge La Maison Otis	90.97	
Fédération québécoise des municipalités	<u>10.34</u>	101.31

#### **Patrimoine**

Frais représentation/déplacement/formation	10.39	
COFEC	1 200.00	
Auberge La Maison Otis	90.97	
L'Hebdo Charlevoisien	<u>311.58</u>	1 612.94

#### **Sécurité incendie**

Frais représentation/déplacement/formation	150.45	
--	--------	--



	Logiciel Première Ligne	4 110.36	
	Auberge La Maison Otis	<u>90.97</u>	4 351.78
<b>Ingénierie</b>			
	Frais représentation/déplacement/formation	119.25	
	Auberge La Maison Otis	45.49	
	Bell Mobilité	52.21	
	Imprimerie de Charlevoix Inc	<u>35.46</u>	252.41
<b>Évaluation</b>			
	Frais représentation/déplacement/formation	29.50	
	Beaudry & Associés	3 046.84	
	Aubé Anctil Pichette & Associés	27.36	
	COOP Agricole Agrivoix	71.36	
	Imprimerie de Charlevoix Inc	123.79	
	Reliance Protectron	31.38	
	Auberge La Maison Otis	500.31	
	Publications du Québec	52.89	
	A. Tremblay & Frères Ltée	66.22	
	Rogers Télécom Inc	2.69	
	Bell Mobilité	<u>30.94</u>	3 983.28
			<u>218 343.53</u>
<b>Matières résiduelles</b>			
	Frais représentation/déplacement/formation	53.10	
	Bell Mobilité	38.87	
	Auberge La Maison Otis	272.91	
	Gaudreau Environnement Inc	3 393.29	
	Aurel Harvey & Fils Inc	1 717.50	
	L'Hebdo Charlevoisien	265.59	
	Réseau Environnement	<u>615.12</u>	<u>6 356.38</u>
<b>TNO</b>			
	Sentiers de la Capitale	24 903.66	
	Fonds d'information sur le territoire	20.00	
	MRC de Charlevoix	<u>383.66</u>	<u>25 307.32</u>

Je soussignée certifie que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des montants ci-dessus.

Karine Horvath

**4- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 147-14  
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 50-98 FIXANT LA  
RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION DE DÉPENSES  
ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES  
MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE  
CHARLEVOIX : AVIS DE MOTION**

Je soussigné, monsieur Dominic Tremblay, membre du conseil, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique du conseil de la MRC de Charlevoix, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 50-98 fixant la rémunération, l'allocation de dépenses et le remboursement des dépenses des membres du conseil de la MRC de Charlevoix.



**04-01-14 5- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 147-14 AYANT POUR OBJET DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 50-98  
FIXANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION DE  
DÉPENSES ET LE REMBOURSEMENT DES  
DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
MRC DE CHARLEVOIX**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la MRC de Charlevoix estiment justifié de procéder à une augmentation de la rémunération des membres du conseil de la MRC en raison des responsabilités sans cesse croissantes au niveau municipal et du temps exigé pour assumer ces responsabilités;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix juge opportun de fixer une rémunération additionnelle pour la rémunération et l'allocation non imposable octroyés, applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ce, pour l'ensemble des membres du conseil, soit pour les postes de préfet, de préfet-suppléant, de membres du conseil et du comité administratif et de membre du conseil;

**ATTENDU QUE** la loi sur le traitement des élus municipaux fixe les pouvoirs et les modalités de réglementation relativement à la rémunération, à l'allocation de dépenses et au remboursement des dépenses des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté un règlement numéro 50-98 intitulé : « Règlement fixant la rémunération, l'allocation de dépenses et le remboursement des dépenses des membres du conseil de la MRC de Charlevoix » et que ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1998 ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 50-98 a été amendé par les règlements numéro 60-01, 70-02, 89-05; 106-07, 113-08 et 135-12;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné dans le cadre de la séance ordinaire du 8 janvier 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité, le préfet indiquant voter affirmativement pour l'adoption de la présente résolution

**QUE** le projet de règlement numéro 147-14 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce projet de règlement ce qui suit :

**Article 1      Titre**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 50-98 fixant la rémunération, l'allocation de dépenses et le remboursement des dépenses des membres du conseil de la MRC de Charlevoix ».

**Article 2      Préambule**

Le préambule fait partie du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.



### **Article 3** Rémunération proposée

L'article 3, du règlement numéro 50-98, intitulé « Rémunération proposée » est modifié par les dispositions suivantes :

La rémunération de base actuelle mensuelle (2013) et la rémunération de base mensuelle projetée (2014) sont les suivantes :

Poste	Rémunération de base actuelle – 2013 (mensuelle)			Rémunération de base projetée – 2014 (mensuelle)		
	Salaire	Allocation de dépense	Total	Salaire	Allocation de dépense	Total
Préfet	1 040,88 \$	520,44 \$	1 561,32 \$	1 074,01 \$	537,01 \$	1 611,02 \$
Préfet-suppléant	424,80 \$	213,54 \$	638,34 \$	438,33 \$	219,16 \$	657,49 \$
Membre du conseil et du comité administratif (excluant le préfet et le préfet-suppléant)	326,30 \$	163,10 \$	489,40 \$	336,58 \$	168,29 \$	504,88 \$
Membre du conseil	236,74 \$	118,37 \$	355,11 \$	244,27 \$	122,14 \$	366,41 \$

Le tableau récapitulatif de la rémunération totale proposée par poste occupé au sein de la MRC de Charlevoix est remplacé par le tableau suivant :

Tableau récapitulatif de la rémunération totale proposée par poste occupé au sein de la MRC de Charlevoix - 2014

Préfet	1 611,02 \$ par mois
Préfet-suppléant	657,49 \$ par mois
Membre du conseil et du comité administratif (excluant le préfet et le préfet-suppléant)	504,88 \$ par mois
Membre du conseil	366,41 \$ par mois

### **Article 4** Caractère rétroactif

La rémunération proposée à l'article 3 sera applicable et rétroactive, le cas échéant, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

### **Article 5** Indexation

La rémunération proposée à l'article 3 sera indexée de trois pour cent (3 %) pour chaque exercice financier suivant celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement (2015 et suivants) et ce, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

### **Article 6** Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **6- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**COOPÉRATIVE DE SANTÉ :** monsieur Pierre Tremblay précise qu'une réunion du conseil d'administration s'est tenue le 11 décembre dernier. Les états



financiers de l'organisme ont été adoptés ainsi que le début des activités de renouvellement des membres pour 2014. Une planification stratégique est prévue également en 2014.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX :** madame Claudette Simard résume les discussions tenues lors de la rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux en décembre. Cette rencontre a permis aux représentants de Charlevoix de proposer un projet pilote permettant de favoriser l'accueil et la rétention de nouveaux médecins.

**SÉPAQ:** madame Claudette Simard indique qu'elle a rencontré la directrice des parcs de Charlevoix ce matin, madame Nancy Bolduc. Cette dernière a confirmé son départ de la région et c'est madame Claire Ducharme qui assumera l'intérim à la direction générale. Une rencontre est également prévue la semaine prochaine en vue de former la composition de la Table d'harmonisation des parcs compte tenu de l'arrivée de nouveaux élus municipaux.

## **7- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun élément n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

## **8- COURRIER**

### **1. ORGANISMES RÉGIONAUX**

La Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul nous remercie pour notre participation au *souper bénéfique des Anciens Canadiens* les 23 et 24 novembre derniers et nous informe que cet événement a permis d'amasser 46 600\$.

### **2. UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC**

La Communauté métropolitaine de Québec nous transmet copie de leur résolution E-2013-141 suite à notre règlement de remplacement #146-13 édictant notre schéma d'aménagement et de développement révisé.

La CRÉ accuse réception de notre résolution #199-11-13 concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication de l'Expressbus et nous transmet un chèque au montant de 8 446\$, tel que prévu au cadre de financement du transport collectif en milieu rural 2013.

La MMQ nous informe:

- que notre part de la ristourne attribuée à notre MRC, s'élèvera à 2 599\$;
- qu'une nouvelle grille de tarification pour ses membres sociétaires est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 permettant l'établissement de primes plus personnalisés qui engendrent une baisse moyenne des primes de 5%.



La MRC de L'Islet nous transmet :

- leur projet de règlement modifiant leur schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement concernant l'agrandissement de l'affectation agroforestière, à même l'affectation agricole située dans l'une de leurs municipalités;
- leur RCI de remplacement #02-2013 relatif à la construction de résidences en zone agricole.

### 3. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous informe :

- qu'une somme de 127 224.88\$ nous a été versée concernant la performance de notre MRC en matière de gestion des matières résiduelles dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2013*;
- qu'un certificat d'autorisation a été délivré concernant le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin sur les TNO du Lac-Ministuk et du Lac-Pikauba concernant la construction des chemins, des aires de travail, des fondations et du réseau collecteur - Phase 2.

Le Ministère des Transports du Québec :

- nous transmet copie d'une lettre transmise à la ville de Baie-Saint-Paul concernant les radars photo et appareils de surveillance aux feux de circulation;
- accuse réception de notre résolution 170-09-13 concernant le transport des matières dangereuses sur la route 138 et nous annonce la mise en place de la *Table québécoise sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses*, auquel participeront les présidents de la FQM et de l'UMQ.

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale nous transmet un chèque de 187 007\$ représentant le deuxième versement de la contribution financière accordée et destinée au financement des activités du Centre local de développement pour l'exercice financier 2013.

Éco Entreprises Québec nous informe que le 19 avril dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs M. Yves-François Blanchet annonçait l'octroi de 8 000 000\$ dédiés à la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales.

La CPTAQ nous transmet :

- Compte rendu et orientation préliminaire du dossier #406051, Baie-Saint-Paul;
- Procès-verbal délibéré - suspendu : dossier #404985, Saint-Hilarion.



#### 4. DIVERS

Postes Canada nous transmet de l'information concernant leur plan d'action en cinq points afin de répondre aux nouveaux besoins postaux des Canadiens.

Les Arts et la Ville nous transmet leur guide de participation pour la remise de leur *Prix 2014*.

*La Route Verte* nous transmet leur bulletin d'information.

Lettre reçue de la part de M. Lionel Allard émettant des commentaires à l'égard du schéma d'aménagement révisé de notre MRC.

Lettre reçue d'une contribuable concernant la problématique de chiens errants versus la SPCA.

#### 9- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne de Baie-Saint-Paul félicite madame Simard pour son élection au poste de préfet et questionne la directrice générale sur l'avancement du projet de schéma d'aménagement révisé. La directrice explique que la MRC attend la réponse du MAMROT quant à la conformité du règlement de remplacement et en conséquence, de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé. Des précisions sont également données sur les modifications apportées dans ce règlement de remplacement.


Cette citoyenne mentionne également son intérêt pour que les séances de la MRC soient télédiffusées. Le préfet, madame Claudette Simard, indique que les coûts sont importants et que les médias communautaires (radio et journal) couvrent très bien les décisions majeures prises par la MRC. Néanmoins, cette possibilité sera analysée.

Un citoyen de Baie-Saint-Paul s'intéresse aux discussions entourant des modifications envisagées au schéma d'aménagement révisé quant aux limites imposées aux constructions dans les pentes fortes. La directrice générale confirme qu'une rencontre de travail est prévue à cet effet le 21 janvier prochain.

#### 05-01-14 10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16h25.

  
Claudette Simard,  
Préfet

  
Karine Horvath,  
Directrice générale